

MAI 2024

Revue Suisse

La revue des
Suisse-ses de l'étranger



**Dayana Pfammatter, première yodleuse
à avoir étudié son art à l'université**

**L'îlot de prospérité suisse a son revers:
le coût élevé de la vie accable nombre de ménages**

**Le football en Suisse: champion de l'intégration,
lambin dans la promotion des femmes**

Cyberadministration: des contacts numériques facilités avec l'administration

Les administrations suisses proposent de plus en plus de prestations numériques. Cela rend service à la population suisse, et en particulier aux Suisses de l'étranger. Depuis 2024, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont une stratégie commune, «Administration numérique suisse 2024-2027», dans laquelle ils définissent la marche à suivre pour faire avancer la transformation numérique des administrations publiques dans un contexte fédéral.



Photo iStock

Peppino Giarritta, chargé de mission de la Confédération et des cantons auprès de l'Administration numérique suisse (ANS), présente les avancées dont les utilisateurs peuvent se réjouir.

La stratégie prévoit que les administrations publiques fournissent des prestations administratives intégralement numériques dans un système global fonctionnant en réseau. Tous les utilisateurs doivent pouvoir bénéficier d'une interaction numérique efficace, transparente et sûre avec l'administration publique. Quelle est votre vision?

Ma vision est que la population profite d'offres intégralement numériques.

Peppino Giarritta

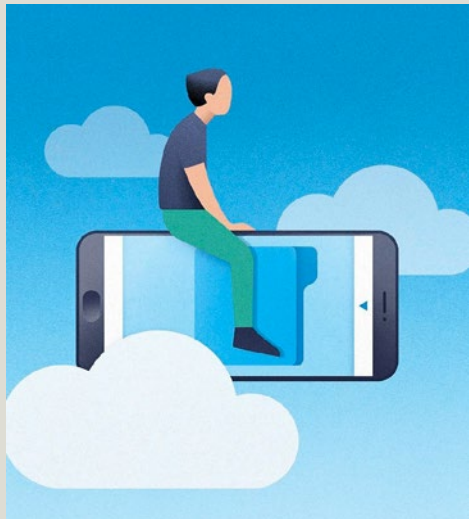
Ma vision est que la population profite d'offres intégralement numériques. Cela signifie que les utilisateurs de services administratifs n'ont plus à se soucier de savoir à quel échelon de l'État ils ont affaire – Confédération, canton ou commune. Les prestations administratives sont adaptées à leur situation de vie et à leurs besoins. Ainsi, l'administration leur simplifie les choses. Elle est accessible partout et ses offres sont faciles à trouver. L'utilisateur ne doit pas avoir à se préoccuper de qui est responsable de quoi. En même temps, la transparence est indispensable: il faut que l'on sache qui agit

et où en est le processus. Cela favorise la confiance.

L'ANS a été créée pour renforcer la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes. Quels progrès a-t-elle accomplis au cours de ses deux premières années d'existence?

Depuis le 11 janvier 2024, un premier service issu d'un projet de l'ANS est disponible: le service d'authentification des autorités suisses AGOV. Il est piloté par les cantons de Zurich et d'Appenzell Rhodes-Extérieures et sera bientôt proposé dans d'autres cantons. Il s'agit d'un service d'authentification unique pour toute la Suisse permettant d'accéder à diverses prestations administratives. Son but est de simplifier la vie des utilisateurs.

L'ANS a reçu une source de financement supplémentaire afin de développer d'autres prestations administratives et structures fondamentales: la Confédération et les cantons se sont mis d'accord pour promouvoir ensemble des infrastructures numériques urgemment nécessaires et des services de base pour la période allant de 2024 à 2027. Un projet clé de l'agenda de l'ANS est par exemple l'e-ID étatique et le développement de l'infrastructure de confiance qu'elle nécessite. Un autre projet vise à rendre le vote électronique possible: en 2023, la phase d'essai a repris avec succès dans plusieurs cantons.



Lorsque l'échange de données fonctionne bien, les Suisses de l'étranger en profitent aussi. Illustration ANS



Le programme de l'ANS vise à accélérer la mise en place d'infrastructures urgemment nécessaires et de services de base ainsi qu'à faire avancer de manière substantielle le développement de l'administration numérique en Suisse. Illustration ANS

Une avancée particulière que je tiens à souligner est la stratégie Administration numérique suisse 2024–2027, qui a été élaborée en commun et adoptée à la fin de 2024 par le Conseil fédéral, les cantons, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 et sert de boussole aux administrations publiques de tous les échelons fédéraux pour faire avancer le développement de l'administration numérique de manière coordonnée et ciblée.

Quels progrès doivent être réalisés au cours de ces quatre prochaines années dans les services administratifs numériques en Suisse?

Il s'agit d'introduire l'e-ID. Ensuite, les portails des autorités doivent devenir interopérables. Cela signifie qu'ils seront reliés entre eux et facilement accessibles. Une identité électronique permettra à l'avenir d'y accéder de manière sécurisée. Les utilisateurs doivent également pouvoir trouver plus aisément les services en ligne dont ils ont besoin, sans avoir à effectuer de longues recherches. À côté de cela, nous effectuons aussi un travail fondamental dans la gestion des données, pour une utilisation sûre des données créant une plus-value à tous les niveaux de l'État. La culture des administra-

tions doit changer et changera, de manière à créer un réseau accessible, proche des gens et axé sur les besoins des utilisateurs.

Quelles conditions doivent être remplies pour faciliter le contact des Suisses de l'étranger avec les autorités?

De manière générale, notons que lorsque l'échange de données et la collaboration fédérale fonctionnent bien en Suisse, nos citoyens de l'étranger en profitent aussi. Cet échange et cette collaboration sont des conditions importantes pour des prestations administratives intégralement numériques. Nous avons besoin d'interfaces avec les services consulaires afin que l'offre en ligne puisse se développer là aussi. Habitants – consulat – commune: ces processus peuvent ainsi être simplifiés; les questions administratives doivent pouvoir être réglées facilement en ligne, y compris à l'étranger.



Photo DVS

Dr Peppino Giarritta est chargé de mission de la Confédération et des cantons auprès de l'Administration numérique suisse (ANS). Titulaire d'un doctorat en physique et d'un diplôme d'ingénieur en économie, il coordonne la transformation numérique entre les différents échelons fédéraux. L'organisation ANS existe depuis 2022. Elle vise à assurer le pilotage stratégique et la coordination des activités de numérisation menées par la Confédération, les cantons et les communes.